



**Conférence
La Couronne et le Parlement**

Le vendredi, 23 mai 2014
De 9 h 00 à 16 h 00
Bibliothèque et Archives Canada
395, rue Wellington, Ottawa, Salle B

ORDRE DU JOUR

- 8 h 30 Inscription et petit-déjeuner continental
- 9 h Mot d'ouverture
- 9 h 5 **Évolution historique de la relation entre la Couronne et le Parlement**
Cet exposé relate l'histoire de la relation entre le Roi et le Parlement, de la Magna Carta à aujourd'hui. En s'attardant aux événements-charnières qui ont marqué le transfert de la souveraineté du Roi au Parlement, on y présente les étapes déterminantes de l'évolution de la Constitution du Royaume-Uni et du parlementarisme à la Westminster.
- André Émond**, professeur
Université Laurentienne
- David E. Smith**, professeur invité honoraire
Ryerson University
- 10 h 30 Pause
- 10 h 45 **La Couronne et le processus législatif :
la sanction royale, la recommandation royale, le consentement royal**
La Reine est l'une des trois composantes du Parlement et son représentant, le gouverneur général, intervient directement dans le processus législatif par la sanction des projets de loi adoptés par les deux chambres du Parlement. La Constitution et les règles de procédure parlementaire mettent aussi à la disposition de la Couronne des mécanismes qui lui assurent la mainmise sur l'ensemble du processus législatif. Cet exposé présente les origines et le contenu des différentes règles de procédure garantissant au gouvernement le rôle prépondérant qu'il occupe au sein même du Parlement.
- John Mark Keyes**, professeur
Faculté de droit (Section de common law)
Université d'Ottawa
- Charles Robert**, greffier principal
Bureau de la Chambre et de la procédure
Sénat du Canada
- Rob Walsh**, ex-légiste et conseiller parlementaire
Chambre des communes
- 12 h Dîner (buffet)



13 h

La consultation du Parlement avant l'exercice d'une prérogative

Depuis plusieurs années, la Chambre des communes s'implique dans les décisions qui entourent l'utilisation des prérogatives royales, notamment les prérogatives liées aux traités, les déploiements militaires et la nomination des juges de la Cour suprême et des hauts fonctionnaires du Parlement. D'une part, ces pratiques sont vues comme une évolution naturelle et importante pour la démocratie canadienne. Permettre à la Chambre de s'exprimer sur ces questions donne une plus grande légitimité aux décisions de l'exécutif et permet au député d'exprimer la volonté de la population sur des questions d'une grande importance. Par contre, des critiques postulent que consulter la Chambre avant d'exercer les prérogatives royales peut diminuer l'imputabilité de l'exécutif, diminuer la flexibilité et la discrétion du gouvernement.

Carissima Mathen, professeure agrégée
Faculté de droit (Section de common law)
Université d'Ottawa

Lcol Alexander Bolt, directeur
Direction du droit international et opérationnel
Cabinet du Juge-avocat général

Paul Benoit, vice-président
Fonds du patrimoine royal canadien

14 h 20

Pause

14 h 35

La Couronne et la Constitution canadienne – Enjeux contemporains

La Couronne est au cœur de la Constitution du Canada; la Reine ou ses représentants aux niveaux fédéral ou provincial, le gouverneur général et les lieutenants gouverneurs, sont à la tête du gouvernement et font partie intégrante du Parlement fédéral ou des législatures provinciales. Malgré cette omniprésence de la Couronne au sein des institutions canadiennes, son statut et son rôle demeurent méconnus pour une grande partie de la population canadienne. Le groupe d'experts en la matière abordera certains enjeux contemporains concernant le statut et le rôle de la Couronne dans le système parlementaire canadien.

Christopher McCreery, secrétaire privé et directeur exécutif
Bureau du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse

Philippe Lagassé, professeur adjoint
École supérieure d'affaires publiques et internationales
Université d'Ottawa

Mark D. Walters, professeur
Faculté de droit
Université Queen's

15 h 55

Mot de la fin